Vienne Condrieu Agglomération

Accusé de réception en préfecture
038-200077014-20230131-23-05-DE
Date de télétransmission : 03/02/2023
Date de réception préfecture : 03/02/2023

DÉLIBERATION 23-05

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 31 janvier 2023

Date de la convocation : **24 janvier 2023**
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Patrice AMBROSIONI, M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Martin DAUBREE, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, M. Alain ORENGIA, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Isidore POLO, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND.

Ont donné pouvoir : M. Jacques BOYER à Mme Hilda DERMIDJIAN, M. Jean-Yves CURTAUD à Mme Michèle CEDRIN, M. Patrick CURTAUD à Mme Annie DUTRON, Mme Florence DAVID à M. Christian PETREQUIN, Mme Anny GELAS à M. Jean-Claude LUCIANO, M. Jean-Paul PHILY à Mme Martine FAÏTA, Mme Sophie PORNET à Mme Maryline SILVESTRE, M. Levon SAKOUNTS à M. Thierry KOVACS.

Absente : Mme Dalila BRAHMI.

Secrétaire de séance : M. Christian BOREL.

OBJET : **FINANCES** – Budget primitif 2023 : approbation

Rapporteur : Christophe BOUVIER

NOTE DE SYNTHÈSE

Le Conseil communautaire a débattu des orientations budgétaires lors de sa réunion du 13 décembre 2022. Conformément à la législation en vigueur, il doit voter le budget primitif dans les deux mois qui suivent le débat d'orientation budgétaire.

Le projet de budget primitif 2023 proposé au vote du Conseil est présenté :
- sous la forme d'un rapport de synthèse d'une part,
- d'un état comptable réglementaire d'autre part.

Le premier document a été transmis lors de l'envoi des convocations, le deuxième est mis à disposition des conseillers communautaires auprès de la direction des finances et peut être consulté au dossier.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les dispositions des nomenclatures comptables M14, M4, M43 et M49,

VU la délibération n° 22-224 du Conseil communautaire du 13 décembre 2022 portant sur le débat d'orientation budgétaire 2023,

VU l'avis de la Commission finances du 18 janvier 2023,

VU l'avis du Bureau communautaire du 31 janvier 2023,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITÉ (3 abstentions) :**

APPROUVE le budget primitif 2023 de Vienne Condrieu Agglomération tant pour le budget principal que pour les budgets annexes.

VOTE le budget primitif 2023 par chapitre et par opération (pour sa section d'investissement) tant pour le budget principal que pour les budgets annexes, avec les opérations définies en matière d'autorisations de programme et de crédits de paiement inscrites au budget.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération publiée le 07/02/2023

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Claude BOUR

Vienne Condrieu Agglomération (Isère)

Pour extrait certifié conforme
Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente,

Claudine PERROT-BERTON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat